



AMAP DE SAINT SULPICE LA POINTE
amapstsul@gmail.com



CONTRAT D'ENGAGEMENT MIEL OCTOBRE 2023 A JUIN 2024

L'adhérente / l'adhérent :

NOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

MAIL :

TELEPHONE :

L'APICULTEUR :

Lionel Brulé

Chemin de falcou,

81980 Frejairolles

N° Ecocert 81/256876/1344075

lionelapiculteur@gmail.com

06-77-58-19-82

Apiculteur récoltant, Lionel Brulé produit une gamme variée de miels en transhumant ses ruches suivant les floraisons. Du rhododendron au tilleul en passant par la lavande, le châtaignier et autres fleurs. Passionné et respectueux de ses abeilles, il pratique une agriculture biologique sans utiliser de produits phytosanitaires dans ses ruches et en cherchant des emplacements les plus préservés possibles comme la montagne.

La pratique des transhumances lui a été transmise par son père, elle lui permet de ne pas faire d'apport en sucre, il fait en sorte que ses abeilles aient toujours suffisamment de ressources pour leur bien-être et ne récolte que l'excédent pour votre plus grand plaisir.

L'Apiculteur s'engage :

- à approvisionner les Amapiens en miel de qualité, provenant de ses ruches
- être **présent au moins à une distribution trimestrielle**, afin de donner régulièrement des nouvelles sur la production de miel, et répondre aux questions des adhérents
- être transparent sur le mode de fixation du prix des produits livrés
- informer les adhérents sur la **vie de la miellerie**, les modalités de productions
- informer les adhérents en cas d'impossibilité de livrer tout ou une partie des produits prévus pour cause d'intempéries ou de force majeure et à mettre en place des solutions de compensation
- être certifié en agriculture biologique
- reconnaît avoir pris connaissance du **règlement intérieur de l'AMAP, de la charte des AMAP et d'en accepter les termes.**

L'adhérente/l'adhérent s'engage :

- à prendre **au minimum un panier de 2 pots de miel de 250g ou 500g par livraison trimestrielle**
- à régler d'avance, dès le dépôt du contrat, les paniers de miel par chèque, débités en 1 fois ou 2 fois
- à prévenir le référent de l'AMAP en cas d'**absence** à l'une des livraisons, à prévoir la récupération de son panier par une personne de son choix.
- à **participer activement au fonctionnement de l'AMAP, à son esprit, à son devenir afin que la rencontre ne devienne pas « un marché secondaire »**
- à payer son **adhésion** à l'AMAP de Saint Sulpice La Pointe
- reconnaît avoir pris connaissance du **règlement intérieur de l'AMAP, de la charte des AMAP et d'en accepter les termes**

ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

L'apiculteur procédera à 4 distributions selon un rythme trimestriel.

Les distributions auront lieu le **Lundi de 18h à 19h** à la salle Polyespace de **Saint Sulpice la pointe**.

Choisir à minima deux pots de miel /livraison

	Prix	9 OCT	11 DEC	11 MARS	10 JUIN	TOTAL
Miel LAVANDE 500g	9 ,50 €					
LAVANDE 250g	6€					
RHODODENDRON 500g	9,50€					
RHODODENDRON 250g	6€					
ACACIA 500g	9,50€					
ACACIA 250g	6€					
FLEURS D'ETE 500g	9,50€					
FLEURS D'ETE 250g	6€					
LARZAC 500g	9,50€					
LARZAC 250g	6€					
CHATAIGNIER et LAVANDE 500g	9,50€					
CHATAIGNIER et LAVANDE 250g	6€					
TOTAL/livraison						Total global

Modalités de paiement :

Les chèques seront libellés au nom de « Lionel Brulé ». Ils seront remis à l'apiculteur chaque trimestre par la référente, Valentine Carrillo 06 89 66 13 73.

1 chèque

2 chèques

Contrat établi en deux exemplaires, un pour l'apiculteur, un pour l'adhérent

Fait à Le.....

Signatures :
le producteur

L'adhérente/l'adhérent

Référente: Valentine Carrillo 06 89 66 13 73 - amapstsul@gmail.com